



N° de résolution
ou annotation

Formulaires d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MIP

R-2023-10-194

Séance ordinaire du
6 novembre 2023

Quorum

Mot de bienvenue et
constat du quorum

Ordre du jour

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Linde	1 004,25 \$	Matériel
Location d'outils Simplex	4 157,92 \$	Projet MRC
Marché St-Félix	253,04 \$	Repas
Ministre des finances	66 562,00 \$	Quote-part Sûreté du Québec
MRC-du Fjord-du-Saguenay	42 085,66 \$	Quote-part avril, mai, juin 2023
Napa	757,19 \$	Matériel
Nutrinor Ferme & Maison	123,94 \$	Projet MRC
Nutrinor	1 171,22 \$	Diesel
Julien Perron	500,00 \$	Remboursement de dépôt
Pétrole RL	303,67 \$	Essence
Pneu mobile	192,01 \$	Réparation
Polvin Construction	49 893,07 \$	TECQ 2019-20230
Potvin Bouchard	1 569,38 \$	Projet MRC
Produits municipaux BCM	6 550,28 \$	Matériel
Régie intermunicipale sécurité incendie	520,00 \$	Activité 10 km
Robitaille Equipement inc	4 994,00 \$	Equipements
Robin Potvin inc.	4 156,91 \$	Matériel
Scierie Armand Trambly et Fils inc	8 738,10 \$	Projet PAFIRS
Yanick Tremblay	500,00 \$	Remboursement de dépôt
Ville de Saint-Honoré	100,00 \$	Don
TOTAL	247 241,78 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 2 octobre 2023.

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 6 novembre 2023 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance madame Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET CONSTAT DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
 - 2.3 Dépôt des états comparatifs
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Nomination du pro-maire de novembre 2023 à avril 2024
 - 3.2 Volet coopération avec Ferland-Boilleau – Opérateur eau potable
 - 3.3 Demande d'aide financière – MRC Fjord-du-Saguenay – Fonds dons et commandites
 - 3.4 Avis de motion projet de règlement numéro 330-2023



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

- 3.5 Projet de règlement numéro 330-2023 modifiant le règlement numéro 242-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 3.6 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
 - 4.2 Rapport du Comité consultatif d'urbaniste du 24 octobre 2023
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
6. **INVITATION**
 - 6.1 Invitation dégustation annuelle de vins et fromages du Régiment du Saguenay
 - 6.2 Achat de billets pour les spectacles de Guylaine Tanguay et Jérémie Demey
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
 - 9.1 La grande semaine des tout-petits
 - 9.2 Jugement de la Cour supérieure
 - 9.3 Lettre du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » les sujets suivants :

- 1- Autorisation pour mettre une cabane à patates à la Halte routière
- 2- Autorisation pour la pêche en hiver au lac Otis

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

2.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs au 30 septembre 2023.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 NOMINATION DU PRO-MAIRE POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2023 À MAI 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur Martin Côté comme pro-maire pour la période de novembre 2023 à mai 2024.

3.2 VOLET COOPÉRATION AVEC FERLAND-BOILLEAU – OPÉRATEUR EAU POTABLE

Considérant que la rareté de la main-d'œuvre spécialisée en gestion d'infrastructures d'aqueduc et d'eau potable est l'un des principaux enjeux auquel les municipalités de Ferland-Boilleau et de Saint-Félix-d'Otis font face;

Considérant qu'il est extrêmement difficile de recruter de la main-d'œuvre compétente, et tout aussi difficile de la maintenir en emploi;

Considérant que cette difficulté s'explique par le fait que les petites municipalités ont besoin de ces postes spécifiques, mais que l'ampleur de la tâche ne permet pas de



N° de résolution
ou annotation

R-2023-11-199

R-2023-11-200

R-2023-11-201

R-2023-11-202

Formulaires d'Affaires CCL (418) 863-2175 / 1-800-463-4578 — M-104M/P

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

proposer un poste à temps plein et des conditions de travail assez intéressantes pour pérenniser la main-d'œuvre.

Considérant que les municipalités de Ferland-Boilleau et Saint-Félix-d'Otis ont décidé de s'unir pour offrir une coopération qui permettra d'offrir un poste à temps complet dans le domaine et des conditions de travail qui faciliteront le recrutement et le maintien en emploi de la ressource.

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la candidature de monsieur Pierre-Olivier Simard au poste de chargé de projet en aménagement du territoire et en urbanisme de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

Le contrat de travail fait partie de la présente résolution comme s'il était ici reproduit avec une période de probation de six (6) mois.

3.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MRC FJORD-DU-SAGUENAY-FONDS DONS ET COMMANDITES

Considérant que la MRC du Fjord-du-Saguenay possède une enveloppe budgétaire de 2 000 \$ pour l'année 2023 dans le Fonds politique locale, demande de dons et commandites pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la MRC Fjord-du-Saguenay de verser un montant de 2 000 \$ à la municipalité pour des équipements de spectacle.

3.4 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2023

Avis de motion est donné par madame la conseillère Andrée Bergeron que le règlement numéro 330-2023 modifiant le règlement numéro 242-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 sera déposé lors d'une prochaine séance.

3.5 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet de Règlement 330-2023 modifiant le règlement numéro 242-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

3.6 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis autorise la présentation du projet du Parc sportif au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du Ministre;

Que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis désigne madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

4. URBANISME



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois d'octobre 2023, 14 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 333 500,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Bâtiment /équipement complémentaire	21 000,00 \$	10,00 \$
7	Bâtiment complémentaire	81 000,00 \$	160,00 \$
1	Intervention touchant les rives et le littoral	1 500,00 \$	25,00 \$
2	Installation septique	17 000,00 \$	525,00 \$
1	Nouvelle construction résidentielle	195 000,00 \$	50,00 \$
2	Réparation, rénovation	18 000,00 \$	50,00 \$
14	TOTAL	333 500,00 \$	820,00 \$

4.2 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 24 OCTOBRE 2023

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, dépose au conseil le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 24 octobre 2023 dans lequel étaient étudiées trois (3) dérogations mineures.

DÉROGATION MINEURE DU 350 SENTIER PINEAULT

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge de recul avant d'un bâtiment complémentaire de 5 mètres à 1 mètre.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure.

Cette demande est conditionnelle à ce que le propriétaire signe une renonciation à tout recours contre la municipalité si des bris survenaient à son bâtiment lors d'une opération de déneigement

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 décembre 2023 sur la demande de dérogation mineure concernant le 350 Sentier Pineault.

DÉROGATION MINEURE DU 240 CHEMIN DU LAC-À-LA-BALLE

La dérogation mineure demandée vise l'agrandissement de l'aire au sol occupée par des bâtiments complémentaires de 125 mètres carrés à 155,07 mètres carrés.

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure.

Cette demande est conditionnelle à ce que le propriétaire démolisse le hangar à bois de 8 pieds X 16 pieds au plus tard 30 jours après la fin de sa construction, il devra également au plus tard 12 mois après l'émission du permis, l'agrandissement devra être complètement terminée;

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 décembre 2023 sur la demande de dérogation mineure concernant le 240 Chemin du Lac-à-la-Balle.

DÉROGATION MINEURE DU 180 SENTIER VERREAULT

La dérogation mineure demandée vise à permettre l'implantation d'un conteneur maritime dans le prolongement de la cour latérale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure.

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 décembre 2023 sur la demande de dérogation mineure concernant le 180 Sentier Verreault.

5. DONS ET SUBVENTIONS

Il n'y a eu aucune demande ce mois-ci.

6. INVITATION

6.1 INVITATION DÉGUSTATION ANNUELLE DE VINS ET FROMAGES DU RÉGIMENT DU SAGUENAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter deux billets.



R-2023-11-208

N° de résolution
ou annotation

R-2023-11-208

R-2023-11-209

R-2023-11-210

Formulaires d'Affaires CCL (418) 869-2175 / 1-800-463-4578 — M-104101P

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

6.2 ACHAT DE BILLETS POUR LES SPECTACLES DE GUYLAINE TANGUAY ET JÉRÉMIE DEMAY

Il est proposé par madame Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter 8 billets pour le spectacle de Guylaine Tanguay et 8 billets pour le spectacle de Jérémy Demay. Les billets seront tirés parmi tous les bénévoles de la municipalité.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 AUTORISATION POUR METTRE UNE CABANE À PATATES À LA HALTE ROUTIÈRE

Considérant que la municipalité a une offre très réduite en restauration; Considérant la demande madame Jacinte Godmer qui voudrait obtenir l'autorisation de mettre une cabane à patates sur le terrain de la municipalité à la halte routière;

Il est proposé par monsieur madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Jacinte Godmer à utiliser le terrain de la halte routière pour installer son casse-croûte. Elle devra cependant signer une entente de location avec la municipalité.

8.2 AUTORISATION POUR LA PÊCHE EN HIVER AU LAC OTIS

Considérant que la pêche est une activité relaxante, excitante et accessible à tous; Considérant que la pêche se pratique dans les lacs ou les rivières, en pleine nature; Considérant que la population voudrait faire découvrir cette activité en décroissance aux générations futures;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à la majorité des membres présents, monsieur Pierre Dufour inscrivant sa dissidence, de demander aux autorités responsables d'autoriser la pêche en hiver sur le lac Otis.

9. CORRESPONDANCE

- 9.1 La grande semaine des tout-petits
- 9.2 Jugement de la Cour supérieure
- 9.3 Lettre du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 545 220,11 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Alternateur-démarrreur SC	58,76 \$	Réparation
Services forestiers AMEC inc.	7 013,47 \$	Projet PAFIRS
Aménagement Grenon	97 823,92 \$	Projet PRIMADA
ASTUS inc.	317,33 \$	Licence
Bell mobilité	417,50 \$	Cellulaires
Blackburn & Blackburn	446,47 \$	Contrat
Hélène Boies	500,00 \$	Remboursement dépôt
Bureautique FTI	539,00 \$	Papeterie
Can-Explore	11 497,50 \$	Projet Gestion des actifs
Alain Champagne	500,00 \$	Remboursement dépôt
Cogeco	230,26 \$	Accès réseau
C.D.E. Petit-Saguenay	3 890,00 \$	Quote-part AGIR
Contact Nature Rivière à Mars	23 914,30 \$	Projet MRC
Coopérative Roches et Racines	19 810,84 \$	Projet PSSPA
Devicom	120,15 \$	Réparations
Duncan & Grove	18 068,41 \$	Projet PSSPA
Transport Bouchard	74,50 \$	Projet MRC
Cybernaute	80,48 \$	Hébergement
Eskair aménagement	18 361,55 \$	Projet PAFIRS
Filtre Saglac	241,27 \$	Matériel
Fleuriste Fleu-ri-ka	157,50 \$	Fleurs décès
Fonds d'information sur le territoire	55,00 \$	Avis de mutation
GIDexperts	10 150,46 \$	Projet Gestion des actifs
Japy électrique	764,11 \$	Lumières de rue
La Baie Moteur	18,39 \$	Matériel
Laboratoire Environex	1 501,00 \$	Analyses
Lettrage La Baie	724,35 \$	Projet MRC
Lignarex	997,07 \$	Projet MRC
Linde	82,39 \$	Bail
Macpek	68,69 \$	Pièces
Marché St-Félix	215,67 \$	Repas



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

N° de résolution
ou annotation

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Michael Truchon-Bouchard	500,00 \$	Remboursement dépôt
Ministère des Finances	85,08 \$	Bail
MRC du Fjord-du-Saguenay	1 465,93 \$	Projet MRC - TPI
Napa	930,99 \$	Matériel
Pétrole RL	420,91 \$	Essence
Poi-vin Construction	146 189,07 \$	TECQ 2019-2023
Potvin Bouchard	1 426,79 \$	Projet PSSPA
Robert Duperré	500,00 \$	Remboursement dépôt
Robitaille équipement	4 681,61 \$	Pièces
Sanidro	4 927,85 \$	Nettoyage du réseau d'égout
Sylvain Simard, architecte	5 903,97 \$	TECQ 2019-2023
Spécialités pneumatiques AP enr.	3 733,34 \$	Matériel
Spécialités YG	428,79 \$	Pièces
Stantec	4 646,36 \$	Projet PSSPA
Traction Chicoutimi	917,50 \$	Pièces
Transport Gerold	7 194,11 \$	Sel déneigement
Hydro-Québec	4 662,25 \$	Électricité
Salaires et BM 03.09 au 28.10.2023	137 965,22 \$	
GRAND TOTAL	545 220,11 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 6 novembre 2023.

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.